

Introduction

Laurent Jalabert

« Dites-nous donc la belle,
Où donc est votre ami ?
Il est dans la Hollande,
Les Hollandais l'ont pris. »

Ces quelques paroles, tirées de la chanson et marche militaire *Le Prisonnier de Hollande*, plus connue sous le titre *Auprès de ma blonde* attribuée à André Joubert du Collet¹, est un hymne à l'absence : son auteur supposé, Joubert du Collet, connaît en effet les affres de la vie de prisonnier pendant deux années aux Provinces-Unies, notamment la cruelle impossibilité de rejoindre son aimée. Cette chanson du début du XVIII^e siècle témoigne ainsi de l'existence d'un nouvel acteur de la guerre – le captif/prisonnier de guerre –, un individu dont le sort ne dépend plus du droit privé mais bien du droit public, une personne à l'existence ballotée au gré des nécessités des États en conflit mais dont le devenir est de plus en plus soumis à des règles qui lui confèrent progressivement un statut légitimé par le droit international. Cette chanson résonne aussi comme l'annonce de ce que connaissent de plus en plus de soldats au fil des conflits jusqu'à l'époque contemporaine, c'est-à-dire une possible captivité réglementée, et non le rançonnement ou la mort après la capture. C'est bien ce que veulent entre autres démontrer ces actes de colloque sur un sujet qui paraît connu de beaucoup et qui fait également écho aux recherches sur l'emprisonnement, dans la lignée des travaux de Michel Foucault².

-
1. ROBINE M., *Anthologie de la chanson française*, Paris, Albin Michel, 2000, p. 291.
 2. La thématique, plus large, de l'emprisonnement, a elle aussi connu un vrai renouveau depuis les travaux de Michel Foucault, comme en témoigne aussi le recueil d'articles publié par Michelle PERROT autour de la prison (*Les ombres de l'histoire. Crime et châtement au XIX^e siècle*, Paris, Flammarion, 2001) ; la veine réflexive n'est pas épuisée, notamment lorsque l'on voit les travaux autour de l'idée d'enfermement, avec une large ouverture vers la médecine (cf. travaux de Laurence Guignard), ou au regard de la dynamique impulsée par Falk Bretschneider à l'EHES (*Gefangene Gesellschaft. Eine Geschichte der Einsperrung in Sachsen vom 18. bis zum 19. Jahrhundert*, préface de Jacques Revel, Constance, UVK, 2008).

Depuis maintenant une bonne dizaine d'années, livres, thèses et rencontres disent la permanence et l'intérêt pour cette thématique des prisonniers de guerre, tant en France qu'ailleurs, en corrélation avec un intérêt croissant pour les vaincus, en quelque sorte les « oubliés » de l'histoire³. La dynamique autour du thème du prisonnier de guerre est bien réelle, comme l'indiquent par exemple une journée d'étude, tenue à Rennes (21 mai 2011), intitulée *Prisonniers et captivité de guerre à l'époque moderne (seconde moitié du XVI^e-1815)*⁴, ou encore un colloque tenu en octobre 2012 à Clermont-Ferrand, même s'il n'en constituait pas l'unique axe d'études (*Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. Europe et espace colonial 1789-1918*)⁵, ainsi que le dossier sur les *Captifs et captivités en Méditerranée à l'époque moderne (Cahiers de la Méditerranée, 2013)*, lié à deux programmes de recherche sur cette thématique⁶, et qui met l'accent sur le couple captif/esclave, dans un contexte de confrontation entre Chrétiens et Musulmans. La présente édition s'insère donc dans une dynamique qu'il s'agit de préciser dans un paysage historiographique inégal.

Toutes les périodes historiques, pour des raisons historiographiques, ne consacrent pas les mêmes forces à la question des prisonniers de guerre. En effet, la recherche historique pour d'autres périodes que l'époque moderne a fait que la connaissance du sort des prisonniers de guerre a pu être plus avancée en dehors de cette période pourtant essentielle sur l'histoire de l'évolution du statut de prisonnier. Prenons l'antiquité, époque au cours de laquelle la question des prisonniers de guerre est quasiment indissociable de celle de l'esclavage, ceux-ci fournissant une part parfois importante du contingent d'esclaves ; par ailleurs, si la captivité n'était pas le sort des combattants saisis, le massacre les attendait. Les historiens de l'Antiquité n'ont bien entendu pu passer à côté de cette question⁷, comme le montrent encore des travaux récents, comme ceux d'Hervé Huntziger⁸ pour Rome. Ce dernier, dans le cadre de l'antiquité tardive, a entre autres éclairé les réalités juridiques et pratiques de ces captifs mais aussi abordé des aspects particulièrement stimulants, tels les fin/retours de captivité ou la mort des captifs. Pour ce qui est des médiévistes, il y a des travaux qui

3. Nous pensons ici à la réflexion de Walter BENJAMIN sur l'histoire (« Sur le concept d'histoire », in *Œuvres III*, Paris, Gallimard, 2000, p. 427-443) et au mouvement de relecture historique impulsé notamment par le livre de WACHTEL N., *La Vision des vaincus. Les Indiens du Pérou devant la Conquête espagnole (1530-1570)*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque des Histoires », 1971.

4. Sous la direction de Yann Lagadec et de Stéphane Perréon.

5. Colloque co-organisé par Nicolas Beaupré et Karine Rance de l'université Blaise Pascal de Clermont-Ferrand en octobre 2012 : *Arrachés et déplacés. Réfugiés politiques, prisonniers de guerre, déportés. Europe et espace colonial 1789-1918* (15 au 17 octobre 2012).

6. « Dossier : captifs et captivités en Méditerranée à l'époque moderne », *Cahiers de la Méditerranée*, n° 87, 2013, en ligne : [<https://cdlm.revues.org/7134>].

7. DUCREY P., *Le traitement des prisonniers de guerre dans la Grèce antique des origines à la conquête romaine*, Paris, De Boccard, 1999 (réédition revue de 1968).

8. *La captivité de guerre en Occident dans l'Antiquité tardive (378-507)*, thèse de doctorat soutenue en octobre 2009 à l'université de Strasbourg.

indiquent une dynamique entreprise maintenant depuis un certain temps autour des questions militaires (Philippe Contamine⁹, Bertrand Schnerb¹⁰, Françoise Bériac-Lainé¹¹) ; ainsi, les recherches de Rémy Ambühl¹² se sont récemment concentrées sur le statut des prisonniers, la question des rançons, très courante en cette fin de Moyen Âge, ainsi que sur le réseau d'assistance aux prisonniers. Certes, tout n'est pas nouveau comme l'indique certains travaux¹³ mais le renouvellement historiographique n'en est pas moins là¹⁴ et on peut certainement le dater de la fin des années 1990-début des années 2000 pour ces périodes anciennes. À cet égard, le colloque de 2002, *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*¹⁵, l'intervention des antiquisants, de même que celle de médiévistes et des contemporanistes a montré l'implication scientifiques de ces collègues et, *a contrario*, la quasi absence des modernistes¹⁶.

Il revient à l'époque contemporaine d'avoir ouvert largement et dynamisé ce champ d'études stimulant, porté par la proximité chronologique avec le sujet d'étude, l'abondance de témoignages, et certainement aussi une forme de demande sociale et mémorielle. Il n'est pas le lieu de détailler ici la richesse des investigations des collègues contemporanistes, issus entre autres d'analyses et de réflexions sur les deux conflits mondiaux, qui ont poussé les chercheurs à réfléchir à nouveau sur le thème des prisonniers de guerre, ce que reconnaissait alors très clairement Sylvie Caucanas. Les travaux de François Cochet¹⁷, l'abondante bibliographie sur le thème des prisonniers de guerre, suffisent à illustrer la richesse des apports et le fait que les travaux n'ont pas cessé, comme le montre le colloque tenu en novembre 2011 à l'École militaire, *Captivité de guerre au XX^e siècle*.

9. Parmi une riche bibliographie, notons CONTAMINE Ph., « Un contrôle étatique croissant. Les usages de la guerre du XIV^e s. au XVIII^e s. : rançons et butins », Ph. CONTAMINE (éd.), *Guerre et concurrence entre les États européens du XIV^e au XVIII^e s.*, Paris, 1998, p. 199-236.

10. Notamment « Les poires et les pommes sont bonnes avec le vin ! ou comment prendre une ville par trahison au milieu du XV^e siècle », *Publication du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XV^e s.)*, 2008, n° 48, p. 115-146.

11. BÉRIAC-LAINÉ Fr. et GIVEN-WILSON Ch., *Les prisonniers de la bataille de Poitiers*, Paris, Honoré Champion, 2002.

12. Sa thèse, *Prisoners of war in the hundred years war the golden age of private ransoms*, sous la direction de Chris Given-Wilson, University of St-Andrews, 2009 ; « Le sort des prisonniers d'Azincourt (1415) », *Revue du Nord*, 89, 2007, p. 756-784 ; AMBÜHL R., *Prisoners of war in the Hundred Years War*, Oxford, GB, Cambridge University Press, 2015.

13. BOSSUAT A., « Les prisonniers de guerre au XV^e siècle : la rançon de Jean, seigneur de Rodemack », *Annales de l'Est*, 3, 1951, p. 145-162.

14. LYKALI M., *Les prisonniers de guerre dans l'empire byzantin (VI^e-X^e siècle) : la dimension sociale, la diplomatie, l'état et l'église*, sous la direction de Constantin Zuckerman, EPHE (thèse en cours).

15. CAUCANAS S., CAZALS R. et PAYEN P. (dir.), *Les prisonniers de guerre dans l'histoire. Contacts entre peuples et cultures*, actes du colloque de 2002, Toulouse, Privat, 2003, 320 p.

16. Hormis l'article de BIRNSTEL E., « La guerre de Trente Ans : une guerre sans prisonniers ? Réflexions sur le *Simplicissimus* de Grimmelshausen », *ibid.*, p. 47-55.

17. *Les exclus de la victoire. Histoire des prisonniers de guerre, déportés et STO (1945-1985)*, Paris, Éditions SPM/Kronos, 1992, 272 p. ; *Soldats sans armes. La captivité de guerre. Une approche culturelle*, Bruxelles, Éditions Bruylant, 1998.

*Des archives, des histoires, des mémoires*¹⁸. Pourtant, à y regarder de plus près, un simple regard porté sur le XIX^e siècle suffit à saisir certes l'actualité du thème des prisonniers de guerre mais aussi l'inégalité du traitement de la question entre la période napoléonienne, laquelle a donné des thèses récentes (David Rouanet, sur les prisonniers de guerre dans le Nord-Est de la France¹⁹, et de Didier Houmeau²⁰) et une bibliographie anglo-saxonne assez abondante, et les deux guerres mondiales. On notera par exemple que les travaux concernant les prisonniers des guerres européennes du XIX^e siècle (Italie, austro-prussienne, franco-allemande) apparaissent moins dans la dynamique de recherche que ceux touchant le XX^e siècle; cependant, tout propos globalisant ne peut gommer la réalité de travaux existants, comme ceux de nos collègues allemands sur la guerre franco-prussienne²¹.

On l'aura compris, et telle est la dynamique qui avait animé la mise en œuvre du colloque qui a donné naissance au présent ouvrage, entre la fin du Moyen Âge et la fin de l'époque moderne, il y a longtemps eu en quelque sorte un vide²². En effet, pour tous ceux qui travaillent sur la guerre, l'armée, la marine, le fait religieux, la ville, le village à l'époque moderne, la rencontre avec ces prisonniers de guerre s'effectue régulièrement au détour d'un document, d'un témoignage, d'une série de compte. Pourtant, si l'on possède des connaissances et éclairages sur leur sort, on ne parvient pas toujours à en avoir une vue à la fois synthétique²³ et surtout systémique²⁴. Fort heureusement, depuis quelques années, la bibliographie s'est étoffée même si elle prend encore très souvent sous la forme d'articles²⁵, ou de

18. PATHÉ A.-M. et THÉOPILAKIS F., *La captivité de guerre au XIX^e siècle des archives, des histoires, des mémoires*, Paris, Armand Colin, 2012, 376 p. Un autre colloque, de 2005, peut également être cité : CATHERINE J.-Cl. (dir.), *La Captivité des prisonniers de guerre : Histoire, art et mémoire (1939-1945)*, Rennes, PUR, coll. « Histoire », 2008.

19. BOUDON J.-O. (dir.), *Les prisonniers de guerre étrangers dans le Nord-Est de la France (1803-1814)*, Paris IV-Sorbonne, 2009.

20. CHASSAIGNE P. (dir.), *Les prisonniers de guerre britanniques de Napoléon I^{er}*, Tours, 2011.

21. Par exemple : BOTZENHART M., *Französische Kriegsgefangene in Deutschland 1870-1871*, Sonderdruck aus Francia, Forschungen zur Westeuropäischen Geschichte, publié par l'Institut historique allemand, Paris, vol. 21/3, 1994, Sigmaringen, Jan Thorbecke Verlag.

22. Assez révélateur de cet état de la recherche a été l'ouvrage de CHAGNIOT J., *Guerre et société à l'époque moderne*, Paris, PUF, 2001 dans la collection « Nouvelle Clio » : les prisonniers n'apparaissent que rarement pour eux-mêmes dans le propos (p. 66-67, 143-144 et 184-185). Dans la réédition de 2015, il n'y a pas eu de revalorisation de la question dans l'ouvrage. Hervé DRÉVILLON, dans *L'impôt du sang. Le métier des armes sous Louis XIV*, Paris, Tallandier, 2005, ne traite pas non plus des prisonniers, notamment dans son sous-chapitre « les perdants », et n'aborde pas la question dans *L'individu et la guerre. Du chevalier Bayard au Soldat inconnu*, Paris, Belin, 2013.

23. Il y a bien entendu des articles de synthèse, comme celui d'André Corvisier (dans CORVISIER A. [dir.], *Dictionnaire d'art et d'histoire militaire*, Paris, PUF, 1988, p. 693-697) ou encore celui dans BELY L. (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, PUF, 1996, p. 1022-1023.

24. Renaud MORIEUX travaille cependant à un ouvrage de ce type sur le sort des prisonniers de guerre du XVIII^e siècle pour les Oxford University Press, Past & Present Series. Voir du même, « French prisoners of war, conflicts of honour and social inversions in England, 1744-1783 », *Historical Journal*, 56/1, 2013, p. 55-88.

25. Par exemple : HUARD P., ROUSSEAU A. et WONG M., « Les prisonniers de guerre aux XVIII^e et XIX^e siècles », *Comptes rendus du 91^e Congrès national des Sociétés savantes*, Rennes, Section des

parties d'ouvrages²⁶, si l'on excepte le travail récent de Daniel Krebs sur les prisonniers allemands durant la guerre d'Amérique²⁷ ou encore celui de Paul Vo-Ha sur la reddition²⁸. Si la question des prisonniers de guerre n'est pas complètement négligée, notamment pour ceux de la marine et par la recherche anglo-saxonne, elle n'est pas toujours envisagée pour elle-même et régulièrement englobée dans des études sur la violence de la guerre. Encore une fois, il revient à André Corvisier d'avoir entrouvert cette thématique en France, au milieu des années 1980²⁹ mais force est de constater que, longtemps, il n'y a eu que tardivement des travaux engagés sur le thème des prisonniers de guerre, tout au moins en France. Toutefois, on le comprend à la lecture des quelques titres égrainés en notes, si longtemps l'histoire

- Sciences, 1966, t. I, p. 87-91; CABANTOUS A., « Gens de mer, guerre et prison : la captivité des gens de mer au XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, t. 28, n° 2, avril-juin 1981, p. 246-267; MILOT J., « Échanges de prisonniers de guerre en Flandre au début du XVIII^e siècle », *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, Lille, Archives du Nord, 1986, t. XLIII, p. 21-43; LAGADEC Y., LE PRAT Y., PERREON St., « Un aspect des relations trans-Manche : les échanges de prisonniers de guerre depuis la Bretagne pendant la Seconde guerre de Cent Ans (1689-1815) », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 2013, p. 257-284; LAGADEC Y., LE PICHON E. et PERREON St., « Les prisonniers de guerre en pays malouin pendant la seconde guerre de Cent Ans (1689-1815) », *Annales de la Société d'histoire et d'archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 2013, p. 231-253. Voir aussi GLAVATSKAYA E. et THORVALDSEN G., « Siberian babilon: swedish prisoners of war in the 18th century », *Quaestio Rossica*, n° 4, 2015, p. 215-240, ou encore ROMMELSE G. et DOWNING R., « State formation, maritime conflict and prisoners of war The case of Dutch captives during the Second Anglo-Dutch War (1665-1667) », *Tijdschrift voor sociale en economische geschiedenis*, vol. 11/1, 2014, p. 29-54.
26. Dans HOWARD M., ANDREOUPOULOS G. et SHULMAN M. R. (éd.), *The Law of War. Constraints on Warfare in the Western World*, New Haven, Yale University Press, 1994, il y a des occurrences sur les prisonniers à l'époque moderne mais cela se résume surtout aux pages 52-53 et 55 de l'article de PARKER G., « Early Modern Europe », p. 40-58 qui ne peut avoir qu'une vue généraliste du sujet. Voir aussi LAGADEC Y. et PERREON St., *La bataille de Saint-Cast (Bretagne, 11 septembre 1758). Entre histoire et mémoire*, Rennes, PUR, p. 254-257; PICAUD-MONNERAT S., *La petite guerre au XVIII^e siècle*, Paris, Economica, 2010, p. 248-251. DERUELLE B. dans *De papier et de sang. Chevaliers et chevalerie à l'épreuve de la modernité (ca. 1460-ca.1620)*, Paris, Presses universitaires de la Sorbonne, 2015, donne lui aussi des éclairages sur la captivité chevaleresque au XVI^e siècle (p. 532-542). Enfin, OURY Cl., *Les défaites françaises de la guerre de Succession d'Espagne, 1704-1708*, thèse de doctorat, sous la direction d'O. Chaline, Paris IV, 2011, qui traite plus longuement de la question dans son chapitre 7 « La dimension humaine. La bataille comme expérience vécue », notamment le sort des blessés et des prisonniers (p. 808-831), tout particulièrement de la capture à la captivité (p. 819-831). Les historiens du droit, comme Jean-Mathieu Mattéi, se sont également intéressés à la question mais à travers le prisme de l'étude du droit de la guerre (*Histoire du droit de la guerre [1700-1819], Introduction à l'histoire du droit international*, 2 vol., Aix-Marseille, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2007).
27. *Approaching the Enemy: German Soldiers in American Captivity, 1776-1783*, thèse soutenue en 2007 à la Emory University, Atlanta, et publiée en 2013; sur le sujet, voir également BURROWS E. G., *Forgotten Patriots: The Untold Story of American Prisoners During the Revolutionary War*, New York, Basic Books, 2008. Il faut également ajouter, mais dans un contexte différent, celui de la Révolution et de la République, le travail de JARROUSSE Fr., *Auvergnats malgré eux : prisonniers de guerre et déserteurs étrangers dans le Puy-de-Dôme pendant la Révolution française (1794-1796)*, Publications de l'Institut d'études du Massif central, coll. « Prestige », n° XIII, 1999.
28. VO-HA P., *Rendre les armes. Le sort des vaincus, XVI^e-XVII^e siècles*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2017.
29. « Quelques aspects de la captivité militaire au XVII^e siècle : le sort des prisonniers de guerre espagnols en France de 1635 à 1648 », du même, *Les hommes, la guerre et la mort*, Paris, 1985, p. 315-366. Voir également son article sur les « prisonniers de guerre », L. BELY (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien régime*, Paris, PUF, 1996, p. 1022-1023.

militaire n'accorde qu'une place limitée pour l'époque moderne à cette question des prisonniers, le regain d'intérêt assumé par les historiens professionnels pour le fait militaire, l'histoire de l'armée³⁰, laissent apparaître la multiplication des travaux sur les prisonniers de guerre. C'est ce que montrent également les présentes contributions, avec la volonté d'apporter quelques éclairages entre ce qui est à présent un peu mieux connu, soit la condition des prisonniers à la fin du Moyen Âge et ce qui est tout de même mieux travaillé, c'est-à-dire les prisonniers du premier conflit mondial. Pour le théâtre européen, c'est donc la guerre de 1870 et l'avant 1914 qui donnent les bornes d'arrêt chronologiques des études présentées. La chronologie choisie se justifie aisément par un contexte, un arrière-plan, qui est double. D'une part, le temps envisagé est caractérisé par l'essor de l'État moderne, du gonflement des armées, de l'appropriation par l'État de l'outil militaire et du développement d'une administration militaire, soit d'un ensemble d'acteurs qui ne pouvaient méconnaître complètement cette question des prisonniers de guerre. D'autre part, il faut compter avec l'affirmation de l'État-nation qui n'a pas été sans incidences sur les armées et, par extension, sur le comportement à l'égard des prisonniers de guerre à l'égard desquels de nouveaux codes s'établissent alors même que la captivité de guerre est un phénomène numériquement croissant³¹.

Le colloque se donne ainsi pour objet d'aborder et de défricher quelques axes d'études qui pourraient – certainement – jeter les bases d'une réflexion d'ensemble autour du prisonnier de guerre, sa définition, sa qualité, son existence, sa perception, à un moment de l'histoire où les armées connaissent progressivement la massification et l'étatisation, voire la nationalisation. Ce prisonnier³², nous l'entendons essentiellement comme celui qui porte

30. Ce n'est pas le lieu, ici, d'effectuer un retour sur l'historiographie du fait militaire pour l'époque moderne, mais force est de constater un réel renouveau des recherches universitaires dans ce domaine, comme en témoignent toute une série de thèses soutenues au cours des dix dernières années – à l'exemple de celle de FONCK B., *Le Maréchal de Luxembourg et le commandement des armées sous Louis XIV* (Champ Vallon, Seyssel, 2014) –, et d'ouvrages et travaux, à l'instar entre autres de ceux de Jean-Philippe Cénat, Hervé Drévilion ou Olivier Chaline, dont un dernier livre, *Les armées du roi. Le Grand chantier, XVII^e-XVIII^e siècle*, Paris, Armand Colin, 2016, est un premier ouvrage d'une trilogie qui portera également sur les armes des armées de l'Ancien régime. Pour un regard historiographique sur le renouveau de l'histoire militaire, on peut renvoyer à HENNINGER L. (dir.), *Histoire militaire et sciences humaines*, Bruxelles, Éditions Complexe, 1999; du même, « La nouvelle histoire bataille », *Espaces Temps*, 1999, 71-3, p. 35-46; DUHAMELLE Ch., « De l'histoire militaire à l'histoire de la guerre : renouvellements institutionnels », *Bulletin d'Information de la Mission Historique Française en Allemagne*, n° 37, 2001, p. 146-151; CHALINE O., « La bataille, objet d'histoire », *Francia*, 32/2, 2005, p. 1-14; DENYS C., « La renaissance de l'histoire militaire française pour l'époque moderne : un bilan historiographique (1945-2005) », *Arbeitskreis Militär und Gesellschaft in der Frühen Neuzeit e.V.*, 11, 2007.1, p. 7-24.

31. « La captivité passe ainsi du domaine du droit privé à celui du droit public et du droit international. [...] Pendant les batailles de Louis XIV, on ne massacre plus les prisonniers. Dans les batailles, leur nombre rejoint celui des tués. Aussi, la captivité militaire devient un phénomène courant » (BELY L., *op. cit.*, p. 1023).

32. Nous reprenons ici la définition de DUPAIN DE MONTESSON L. Ch. : « Toutes les personnes à la tête, et à la suite d'une armée, que l'ennemi surprend, arrête ou force de se rendre et qu'il emmène

les armes – voire l’uniforme – ou qui accompagne les soldats, par exemple le religieux ou l’aumônier et aussi ces civils rencontrés à la suite des unités ou pris sur les bateaux. On connaît en effet la présence de nombreux civils à la suite des armées, également privés de liberté par leur appartenance nationale lors d’une guerre, mais qui ne sont pas ici exclus du propos.

Ainsi, plusieurs thèmes sont abordés. Celui de la capture, moment clef qui détermine le passage du statut de soldat en capacité de se défendre et de se battre à celui de prisonnier. On sait que l’instant est majeur, vital pourrait-on dire, quelle que soit l’époque. La violence, le risque de l’exécution, le vol, existent bien entendu, au-delà de tous cadres réglementaires. Au moins jusqu’au milieu du XVII^e siècle, le massacre de prisonniers, s’il n’est pas systématique, n’en est pas moins une pratique courante ; par la suite, le droit et les pratiques de la guerre évoluent vers une violence meurtrière moins prégnante mais cependant pas absente car tout dépend du contexte et des acteurs. À titre d’illustration, rappelons le cas de Walter Schnaffs raconté par de Guy de Maupassant. Schnaffs est isolé dans la campagne française et songe à se constituer prisonnier afin d’éviter à nouveau les fatigues de la guerre :

« La nuit venait, emplissant d’ombre le ravin. [...] Soudain il pensa : “Si seulement j’étais prisonnier!” Et son cœur frémit de désir, d’un désir violent, immodéré, d’être prisonnier des Français. Prisonnier! Il serait sauvé, nourri, logé, à l’abri des balles et des sabres, sans appréhension possible, dans une bonne prison bien gardée. Prisonnier! Quel rêve! Et sa résolution fut prise immédiatement : – Je vais me constituer prisonnier.

Il se leva, résolu à exécuter ce projet sans tarder d’une minute. Mais il demeura immobile, assailli soudain par des réflexions fâcheuses et par des terreurs nouvelles. Où allait-il se constituer prisonnier? Comment? De quel côté? Et des images affreuses, des images de mort, se précipitèrent dans son âme. Il allait courir des dangers terribles en s’aventurant seul, avec son casque à pointe, par la campagne.

S’il rencontrait des paysans? Ces paysans, voyant un Prussien perdu, un Prussien sans défense, le tueraient comme un chien errant! Ils le massacreraient avec leurs fourches, leurs pioches, leurs faux, leurs pelles! Ils en feraient une bouillie, une pâtée, avec l’acharnement des vaincus exaspérés. S’il rencontrait des francs-tireurs? Ces francs-tireurs, des enrégés sans loi ni discipline, le fusilleraient pour s’amuser, pour passer une heure, histoire de rire en voyant sa tête. Et il se croyait déjà appuyé contre un mur en face de douze canons de fusils, dont les petits trous ronds et noirs semblaient le regarder. S’il rencontrait l’armée française elle-même? Les hommes d’avant-garde le prendraient pour un éclaireur, pour quelque hardi et malin troupié

avec lui, auxquelles on fait des questions pour s’instruire de ce qui se passe dans l’armée opposée, et que l’on garde pour recevoir la rançon, pour les échanger contre d’autres ou contre des personnes du même grade, ou que l’on renvoie sous la promesse d’honneur de ne pas servir pendant un temps limité » (*Vocabulaire de guerre ou recueil des principaux termes de guerre...*, Paris, Chez Couturier, 1783, vol. 2, p. 531).

parti seul en reconnaissance, et ils lui tireraient dessus. Et il entendait déjà les détonations irrégulières des soldats couchés dans les broussailles, tandis que lui, debout au milieu d'un champ, s'affaissait, troué comme une écumoire par les balles qu'il sentait entrer dans sa chair.

Il se rassit, désespéré. Sa situation lui paraissait sans issue³³. »

Ce passage, issu de la littérature, évoque la multiplicité des risques pour le soldat qui songe à se rendre : il a peur d'être massacré par des paysans, par des francs-tireurs et peut-être même par l'armée régulière française s'il est pris pour un éclaireur ou quelque chose comme cela. On y voit un soldat qui sait que le statut de prisonnier peut le sauver – des conventions existent alors – mais que le moment de la capture n'est pas sans risque : si l'honneur commande de ne pas tuer un homme désarmé, les réalités de la guerre sont parfois autres. Cela nous amène à envisager ce qui pouvait protéger le soldat qui se rendait, le futur prisonnier, soit le carcan juridique qui devait le préserver.

En effet, qu'en est-il du statut de ces prisonniers ? Ce statut, constitutif de la définition et du devenir du prisonnier de guerre, est à préciser. Le prisme de la période contemporaine et de ses textes internationaux a pu faire aller trop rapidement les historiens sur le statut – et donc le sort – réservé aux prisonniers de guerre dans les périodes antérieures, en particulier chez des historiens du droit. Lorsque par exemple l'on suit le propos de Benoît Cuvelier sur ces prisonniers³⁴, le lecteur passe en une dizaine de lignes de l'Antiquité au XIX^e siècle, avec l'idée qu'il y a eu progressivement un adoucissement du sort de ces prisonniers de guerre, sans plus de précision. Le statut du prisonnier apparaît dès lors comme suspendu au seul bon vouloir du vainqueur, oscillant entre la vie et la mort, la rançon et l'humiliation. La réalité était autre.

Or, on le sait, rien n'est statique aux cours des siècles envisagés. Par exemple, la pratique de la rançon n'est pas abolie pendant les deux premiers siècles de l'époque moderne, car les prisonniers « appartiennent » à ceux qui les ont pris, dans la droite ligne du Moyen Âge, mais des soucis évidents se sont posés avec l'accroissement des effectifs. D'où la volonté régulatrice de l'État qui, dans sa prise en charge progressive des prisonniers, promet une « prime » graduelle selon le statut du prisonnier amené à l'autorité militaire qui prend dès lors en charge les prisonniers. Passé les guerres des XV^e et XVI^e siècles, les prisonniers deviennent progressivement une affaire d'État. D'où la multiplication des cartels d'échanges, les accords passés entre États, voire entre militaires – comme à Cintra en 1808³⁵ –, la

33. *L'aventure de Walter Schnaffs*, Contes de la Bécasse, 1894, p. 284-287.

34. « Le régime juridique des prisonniers de guerre », *Études internationales*, vol. 23, n° 4, 1992, p. 773-796.

35. En effet, lors des guerres napoléoniennes, et en respect de la Convention de Cintra de 1808, les forces françaises vaincues du général Junot, totalisant environ 26 000 soldats, furent autorisées à retourner en France avec leurs équipements complets et à bord d'embarcations britanniques. En échange, les Français s'étaient engagés à ne plus retourner combattre au Portugal.

naissance des textes codifiant le statut du prisonnier de guerre, notamment la convention de Genève de 1864 qui se préoccupe des blessés mais aussi par extension des prisonniers. Le statut du prisonnier n'est certes que tardivement élaboré dans des textes internationaux mais il faut compter avec les pratiques régulatrices de l'État pour les siècles précédents, au moins le XVIII^e siècle.

De ces prisonniers, dont le profil « officiel » se dessine progressivement, il s'agit d'observer la réalité de l'existence, de confronter une « norme » et son application. Pour ce faire, certains auteurs ont évoqué les conditions de transfert du champ de bataille au lieu de détention, et la captivité elle-même. Derrière cela, une question structurelle, à partir du moment où l'on exclue la pratique du massacre pour ne pas à avoir à gérer une masse de prisonniers : comment traiter un nombre croissant de prisonniers ? La question surgissait encore lors de la guerre de 1870-1871 où 400 000 prisonniers français furent amenés en Allemagne : elle n'était pas complètement nouvelle. Nos esprits contemporains sont formatés par l'image du camp de prisonniers, à l'image de ce camp de toiles de tente d'Andersonville pour la guerre de Sécession par exemple, mais qu'en est-il vraiment jusqu'à l'avènement de la structure camp ? Pour cela, il faut compter avec les différences de traitement entre soldats et officiers, de même qu'avec des structures d'accueil des prisonniers pour l'Époque moderne et une partie du XIX^e siècle qui diffèrent de l'idée que l'on se fait du « camp ». De plus, parler du prisonnier de guerre signifie évoquer la part de l'individu et son rapport à la captivité, mais également la part du collectif face à la détention.

Pour ne pas se limiter à ces aspects formels et institutionnels, il a semblé utile d'ouvrir le champ d'analyse aux représentations sur les prisonniers et de ces derniers sur eux-mêmes. En effet, pour ne prendre que les arts graphiques, on sait que la bataille est représentée, la violence du choc, ainsi que l'exécution d'hommes à terre (comme le montre une enluminure du Maître à la Râtière), de fuyards. Mais qu'en est-il des prisonniers ? On les représente, certes, comme en témoigne le bas-relief choisi pour illustrer l'ouvrage³⁶, mais comment, à quelles fins et pour qui ? De même, une approche du thème religieux³⁷ a paru nécessaire pour éclairer le rôle de la foi dans l'acceptation de son sort mais aussi dans le traitement du prisonnier.

S'il faut lister quelques questions permettant d'aborder le profil du prisonnier de guerre, entre la fin du Moyen Âge et avant la Grande Guerre, on peut évoquer les suivantes :

36. *Le Captif*, calcaire, 1575-1580, attribué à Gérard Richier (Musée barrois, Bar-le-Duc).

37. Dans la continuité du présent colloque, un autre s'est tenu à Nancy à l'automne 2013 sur le thème « Armée et religion, XV^e-XIX^e siècles », sous la direction de JALABERT L. et de SIMIZ S., paru sous le titre *Le soldat face au clerc. Armée et religion en Europe occidentale (XV^e-XIX^e siècle)*, Rennes, PUR, 2016.

- Existe-t-il une évolution dans l’instant de la capture, dans les conditions de la reddition ? La violence existe toujours, mais passe-t-on de la systématisation à l’exception ?
- Comment l’État moderne, en consolidation, prend-il en charge cette réalité humaine ? Comment faire face à la massification des prisonniers ? Quitte-t-on l’improvisation systématique ? Ces prisonniers sont-ils dès lors un outil diplomatique, de prestige (dans leur traitement) ? Quel est le poids du « national » dans le traitement du prisonnier (je pense ici au XIX^e siècle en particulier) ? Quelle est la part du culturel dans ce traitement ?
- Comment se vit et se perçoit la condition de prisonnier ? Quels sont les contacts avec les populations « d’accueil » ? En avançant vers le XIX^e siècle, assiste-t-on à une césure importante entre prisonniers et vainqueurs, au gré de l’affirmation du national ? S’évade-t-on ?
- Qu’en est-il des retours de ces captifs ? De leur image lors de ce retour chez eux ?

On le devine, le prisonnier de guerre est un être en définition au cours des siècles qui nous intéressent. Qu’est-ce alors qu’un prisonnier de guerre ? À cette question simple, on sent bien que la réponse varie au gré de la chronologie, de l’espace étudié et du statut social/financier de l’individu concerné, de la nationalité. Ce qui se profile dans le présent ouvrage, c’est l’esquisse d’une définition même de l’identité du prisonnier de guerre avant les grands conflits du XX^e siècle.

Pour apporter des éléments de réponse, les interventions ont été regroupées en trois thèmes, avec bien entendu des croisements et des passerelles nécessaires : le prisonnier en discours et représentation, droit et statuts, conditions de captivité. Les conclusions d’Olivier Chaline apporteront au lecteur, au-delà de la nécessaire synthèse, un regard sur les perspectives à envisager pour faire fructifier ce terrain de recherche autour des prisonniers de guerre.